

# Des Évêques Valides ? – II

février 27, 2016

Une étude récente par un théologien compétent de la Fraternité Saint Pie X à propos de la validité du nouveau rite de Consécration Épiscopale qui a été introduit en 1969 confirme de façon remarquable le second point du plan en trois points de la franc-maçonnerie destiné à détruire l'Église catholique, plan que le Cardinal Liénart (1884–1973), alors agonisant, aurait révélé sur son lit de mort. Le Cardinal était un éminent néo-moderniste à Vatican II, et sûrement franc-maçon lui-même. Avant de citer le résumé du témoignage du Cardinal, qui apparut dans ces Commentaires (#121 du 31 octobre 2009), rappelons aux lecteurs que la validité d'un Sacrement catholique requiert, en plus d'un Ministre valide, une Forme et une Matière valides (les paroles et les actions au cœur de la cérémonie), et l'Intention sacramentelle de faire ce que fait l'Église. Toutes les autres paroles devant être dites à la cérémonie constituent le Rite, qui entoure et encadre la Forme. Du Commentaire 121 :—

*D'après le Cardinal, le premier objectif de la franc-maçonnerie dans ce Concile fut de casser la Sainte Messe en y altérant le Rite catholique de telle manière que l'Intention du célébrant « de faire ce que fait l'Église », finirait à la longue par se perdre. Petit à petit, le Rite devait mener les prêtres et les fidèles à voir en la Messe plutôt un « mémorial » ou un « repas sacré » qu'un sacrifice propitiatoire. Le second objectif était de rompre la Succession Apostolique par un nouveau Rite de Consécration Épiscopale qui finirait par enlever aux Évêques la validité de leur consécration. La nouvelle Forme n'y serait pas invalide en soi, mais elle serait suffisamment ambiguë pour semer le doute, et surtout, le nouveau Rite dans son ensemble serait de nature à dissoudre à la longue l'Intention sacramentelle de l'Évêque consécrateur. Aussi la Succession Apostolique se*

*romprait-elle si doucement que personne ne s'en apercevrait  
( . . . )*

*Les nouveaux Rites de la Messe et de la Consécration épiscopale d'aujourd'hui ne correspondent-ils pas exactement à ce plan maçonnique révélé par le Cardinal ? Depuis que ces nouveaux Rites ont été introduits à la fin des années 1960 et au début des années 1970, beaucoup de Catholiques sérieux ont incriminé leur validité. Hélas, ces Rites ne sont pas invalides en soi – ce serait trop simple ! Ils sont bien pires ! Leur Forme sacramentelle est suffisamment catholique pour rassurer maints célébrants sur leur validité mais, dans l'ensemble, la nouvelle Forme et le nouveau Rite sont tellement ambigus et tellement propices à une interprétation non-catholique qu'à la longue ils rendront invalide l'Intention de tout célébrant trop « obéissant ». ou qui ne prie et ne veille pas assez. Des Rites ainsi modifiés de manière à paraître assez valides dans un premier temps pour être acceptés par le plus grand nombre, mais qui sont à tel point ambigus qu'à long terme ils vont invalider les Sacrements, constituent un piège d'une subtilité vraiment satanique !*

Il n'y a plus de place dans ce Commentaire-ci pour rendre justice à l'article récent de l'Abbé Alvaro Calderón, mais présentons-en les grandes lignes (dont la justification attendra un autre numéro de ces Commentaires) : le nouveau Rite de la Consécration épiscopale est un Rite entièrement nouveau. Est-il valide en tant que tel ? Il est certainement illégitime, car aucun Pape n'a le droit de rompre ainsi avec la Tradition catholique. D'autre part, dans le contexte du nouveau Rite et de son institution, la nouvelle Matière, la nouvelle Forme et la nouvelle Intention sont fort probablement valides car ils signifient ce qui doit être signifié et la plupart de leurs éléments viennent de Rites acceptés par l'Église. Mais la validité n'est pas certaine, car une telle rupture avec la Tradition n'est pas légitime ; le nouveau Rite

n'est que similaire aux Rites approuvés par l'Église ; et tous les changements vont dans une direction moderniste. Ainsi, le besoin absolu d'une validité certaine dans les Rites sacramentaux s'applique : tant que le Magisterium restauré de l'Église n'a pas déclaré que le nouveau Rite de Consécration est valide, alors pour garantir la validité, les Évêques nouveaux devraient être re-consacrés sous condition, et les prêtres nouveaux qui n'ont été ordonnés que par de nouveaux Évêques devraient être ré-ordonnés sous condition.

Le néo-modernisme est « uniquement insaisissable ». Il fut conçu pour l'être.

Kyrie eleison.